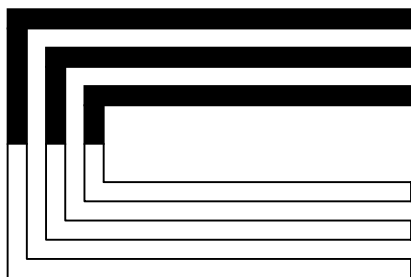


A l'intention des participants à l'assemblée générale de la CCC
du 9 octobre 2002, à Bulle, entreprise Liebherr Machines SA

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION



RAPPORT ANNUEL

DE LA CCC

2001-2002

Givisiez, le 9 septembre 2002, CCC / JDW / RS

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

INTERNET



Consultez notre site Internet ! Vous trouvez dans la rubrique "Agenda" les dates des différentes manifestations de la CCC et des associations membres ou proches de la construction.

Nous vous proposons également une nouveauté. Nous mettons sous la rubrique "Appel d'offres - documents" une statistique concernant le marché du travail dans le Canton de Fribourg comparée au plan suisse. Cette statistique est mise à jour trimestriellement et présente l'évolution de la situation.

D'autres informations intéressantes vous attendent sur:

www.construction.ch

Pour le mois d'août 2002, 8537 visiteurs ont consulté notre site, chacun durant 10 minutes !

SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

| <i>Document / Dokument</i> | <i>Page / Seite</i> |
|--|---------------------|
| Rapport du président | 3 |
| Organigramme | 5 |
| Les membres du comité de la CCC | 6 |
| Les membres de la CCC | 7 |
| Rapport d'activité 2001 – 2002 | 9 |
| Commission de gestion des déchets | 12 |
| Comptes 2001 | 14 |
| Budget 2002 | 15 |
| Statuts | 16 |
| Procès-verbal de l'assemblée du 10.10.2001 | 20 |
| Informations générales | 25 |
| Allgemeine Informationen | 26 |

RAPPORT DU PRESIDENT

Permettez-moi quelques réflexions, empruntées aux statistiques officielles, sur la situation conjoncturelle du canton de Fribourg en général et dans le secteur de la construction en particulier.

Langsam zeichnet sich eine Besserung ab.

Au creux de la vague depuis le début de l'année, l'économie fribourgeoise peine à redémarrer. La marche des affaires a cependant cessé de se détériorer. A la fin du 2^{ème} trimestre, elle amorce même une timide reprise qui laisse augurer de jours meilleurs. Cet avis est partagé par la très grande majorité des chefs d'entreprises industriels participant au test conjoncturel. Certains font même preuve de plus d'optimisme encore et s'attendent à ce que l'amélioration se concrétise d'ici la fin de l'année. Parmi les indicateurs économiques à disposition, quelques-uns contribuent déjà à éclaircir le tableau. C'est le cas, notamment, du tourisme et des exportations.

Auf dem Arbeitsmarkt hat sich die Lage kaum verändert. Im Juli verzeichnete das Amt für den Arbeitsmarkt 1938 Arbeitlose, wobei die Neuzugänge vor allem Jugendliche sind, die ihre Lehre abgeschlossen haben. Mit 1,8% der aktiven Bevölkerung bleibt die Arbeitslosenquote deutlich unter dem Landesdurchschnitt (2,6%). Die Zahl der Stellensuchenden nimmt seit Februar langsam aber ständig ab. Laut letzter Erhebung suchen noch 4280 Personen eine Arbeit. Weniger als zehn Betriebe haben Kurzarbeit gemeldet. Die offene Stellen sind jedoch bei weitem nicht so zahlreich wie man es wünschen könnte.

De nouveaux logements en perspective.

Comparé à celui de l'année dernière et comme c'était déjà le cas au premier trimestre, le carnet de commandes du 2^{ème} trimestre ne s'est pas amélioré dans le secteur de la construction. Le chiffre d'affaires constitué par les constructions autorisées entre janvier et juin 2002 demeure ainsi inférieur à ce qu'il était un an auparavant. La régression est de l'ordre de 10% pour un total de constructions autorisées dépassant juste le demi milliard de francs.

Toutefois, la quantité de projets n'est pas plus faible que l'année passée et de nombreux nouveaux logements devraient prochainement faire apparition sur le marché. En effet, grâce notamment au démarrage des immeubles locatifs dans les régions de Fribourg et de Bulle, la statistique du 2^{ème} trimestre enregistre une très nette reprise des autorisations de construire de nouveaux logements (564 unités entre avril et juin, soit près du double par rapport au 2^{ème} trimestre 2001).

Activité immobilière soutenue.

Grâce à une activité particulièrement soutenue durant le mois de juin, le deuxième trimestre parvient à soutenir la comparaison avec les précédents. Le marché immobilier continue ainsi d'évoluer dans des dispositions relativement bonnes. Les registres fonciers ont procédé à l'enregistrement de 1354 transactions de vente durant le premier semestre 2002, ce qui correspond à une augmentation de près d'un tiers par rapport à l'an passé. Ces cas représentent une valeur de 428 millions de francs, elle aussi en croissance, de 16,8%.

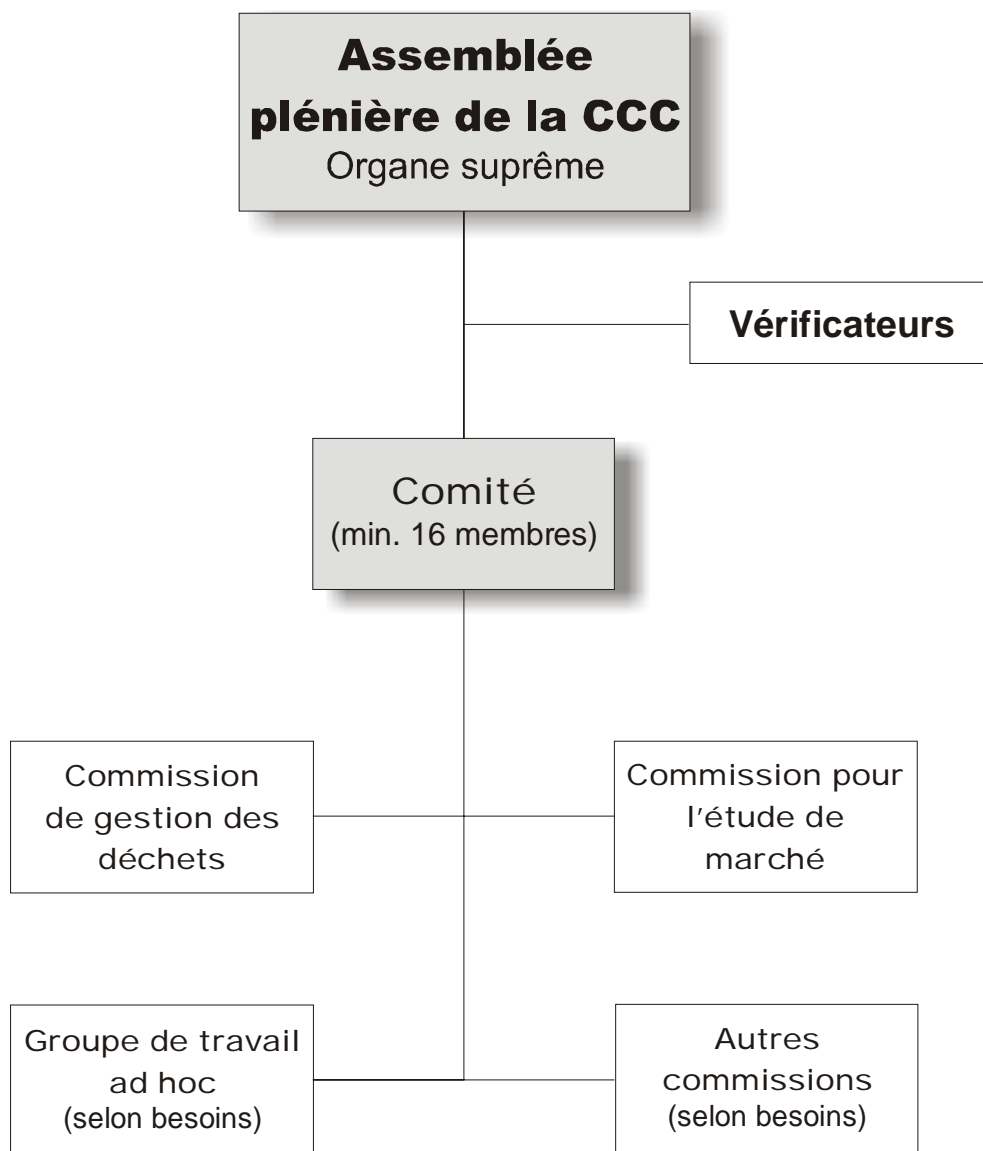
Bien que toujours préoccupante, comparée à l'ensemble de la Suisse, la situation conjoncturelle du canton de Fribourg peut être qualifiée de satisfaisante. Il est capital que le consommateur garde confiance et surtout qu'il consomme. Les déboires de la bourse devraient inciter les investisseurs potentiels à faire confiance à l'immobilier qui reste, sans aucun doute, une valeur sûre.

C'est sur cette note d'optimisme que je vous souhaite une très cordiale bienvenue en Gruyère pour nos assises annuelles.

Fribourg, le 9 septembre 2002

Bernard Repond
Président de la CCC

ORGANIGRAMME



L'organigramme est actualisé par rapport aux nouveaux statuts !

LES MEMBRES DU COMITE DE LA CCC

| <i>Fonction</i> | <i>Nom, Prénom</i> | <i>Tél. Bureau</i> |
|-------------------------|---------------------------|--------------------|
| Président : | Repond Bernard | 026 927.12.41 |
| Vice-Président : | Pasquier Luc | 026 919.72.72 |
| Secrétaire : | Wicht Jean-Daniel | 026 460.80.24 |
| Membres | Baeriswyl Philippe | 026 424.53.84 |
| | Bielmann Claude | 026 436.57.63 |
| | Brasey Henri | 026 322.17.44 |
| | Chardonnens Guy | 026 424.50.39 |
| | Cotting Bernard | 026 465.25.55 |
| | Dorthe Jacques | 026 913.73.75 |
| | Fasel Alphonse | 026 460.22.38 |
| | Jaquet Raymond | 026 350.91.11 |
| | Jendly Bruno | 026 493.12.08 |
| | Jordan Jean-Marie | 026 322.36.42 |
| | Hauzsar Beat | 026 467.81.11 |
| | Marti Jean-Jacques | 026 350.33.00 |
| | Michel-Bersier Marguerite | 079 449.41.60 |
| | Molliet Philippe | 026 409.74.09 |
| | Morand Pierre | 026 919.81.46 |
| | Rüfenacht Martine | 026 481.50.55 |
| | Siggen Jean-Pierre | 026 350.33.00 |
| | Uebersax André | 026 347.12.20 |

LES MEMBRES DE LA CCC

Secteur planification

- Association Fribourgeoise des Architectes (AFA)
- Association Fribourgeoise des Ingénieurs (AFI)
- Société Suisse des Mensurations et Améliorations Foncières (SSMAF)
- Société des Ingénieurs et Architectes, Section de Fribourg (SIA)

Secteur principal de la construction

- Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE)

Secteur second-œuvre

- Association Suisse des Maîtres Ferblantiers et Appareilleurs, Section du canton de Fribourg (ASMFA)
- Association des Entreprises de Constructions métalliques du canton de Fribourg
- Association Cantonale Fribourgeoise des Installateurs-Electriciens (ACFIE)
- Association Cantonale Fribourgeoise des Maîtres-Menusiers, Ebénistes, Charpentiers et Fabricants des Meubles (AMM)
- Association des Maîtres Plâtriers et Peintres du Canton de Fribourg
- Association fribourgeoise des entreprises de chauffage, de ventilation et de climatisation
- Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC)
- Association Suisse des Toitures et Façades, Section de Fribourg
- Zimmer- und Schreinermeisterverband Deutsch-Freiburg

Secteur fournisseurs

- Association suisse des Marchands de matériaux de construction
- Association des Scieries du Canton de Fribourg
- Association Fribourgeoise des Gravières (AFG)
- Association Fribourgeoise des Marchands d'Acier
- Union des Tuileries Romandes (UTR)
- Association des fabricants de produits en béton

Secteur services

- Association des Banques du Canton de Fribourg
- Chambre Fribourgeoise de l'Immobilier (CFI)
- Société Fribourgeoise des Régisseurs et Agents Immobiliers
- Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)

Organisations faitières

- Chambre Fribourgeoise du Commerce, de l'Industrie et des Services (CFCIS)
- Union Patronale du Canton de Fribourg (UP)

Membres individuels

- Fribéton SA
- Hilti (Suisse) SA
- Béton-Centre, Fribourg
- BFT Béton frais Tuffière, Villars-sur-Glâne
- Association Poste Enrobage en Commun "APEC"
- OTIS
- SIKA Schweiz AG
- Liebherr Machines Bulle SA
- Schindler Ascenseurs SA
- Cablex SA
- Société fribourgeoise de recyclage (SFR)

Démission

Néant

RAPPORT D'ACTIVITE 2001 - 2002

Depuis l'assemblée du 10 octobre 2001, le Comité de la CCC a siégé 5 fois. Sous la conduite du Président, Bernard Repond, les représentants des différentes associations siégeant au Comité ont délibéré sur de nombreux sujets, de l'organisation de la Conférence Cantonale de la Construction à la situation du marché de la construction et de tous les problèmes liés à cette activité.

Je présente à la suite de cette introduction les sujets importants qui ont occupé le Comité durant la période du présent rapport.

Objectifs de la CCC

Afin de renforcer sa position d'association faitière des acteurs de la construction du Canton de Fribourg et de tendre vers une défense encore plus active de ses membres, la CCC s'est dotée d'objectifs à moyen terme couvrant la période 2002 à 2005. Ceux-ci sont certes ambitieux, mais le comité doit s'efforcer de les réaliser pour renforcer l'image de la construction en général.

Voici les objectifs fixés dont certains sont déjà en voie de réalisation:

- Amélioration de l'information aux membres
- Recrutement de nouvelles associations pour compléter l'effectif
- Présentation de la CCC et de la construction à la foire de Fribourg sur le thème "comment approcher un projet de construction ou de rénovation?"
- Correction des effets pervers des marchés publics
- Amélioration de l'image de la construction
- Publication pour les membres de la CCC et sur Internet d'une statistique trimestrielle concernant le marché de la construction du canton de Fribourg

Conflits dans la construction

Nous constatons une augmentation du nombre de conflits suite à des travaux de construction. Notre association reçoit régulièrement des téléphones de personnes, d'agriculteurs se plaignant de la qualité de réalisation d'un travail, du coût final largement dépassé par rapport au devis initial etc.

La CCC s'efforce de renseigner ces personnes et les conseiller. Force est de constater que les litiges découlent chaque fois de documents d'appels d'offres insuffisants ou inexistant. Dans ces cas, les contrats sont souvent oraux et lorsqu'ils sont couchés sur papier, ils sont, la plupart du temps, inutilisables. Les travaux sont confiés à des pseudo entreprises dirigées par des personnes peu compétentes, voir peu scrupuleuses et pour couronner le tout, afin d'économiser ses finances, le maître de l'ouvrage renonce aux services d'un architecte ou d'un ingénieur!

Un effort d'information du public est nécessaire afin de limiter ces conflits qui nuisent à l'image des entrepreneurs sérieux. Et pourtant, notre canton compte suffisamment d'excellentes entreprises du gros et du second œuvre ainsi que des mandataires de qualité.

Alors luttons tous pour que le savoir-faire, des entreprises que la CCC représente, soit reconnu et que la construction retrouve une image digne d'une activité indispensable aux générations futures.

Conditions générales abusives

La CCC constate une augmentation constante du nombre d'articles dans les conditions générales des mandataires et des maîtres d'ouvrage. Cette évolution montre que les conflits dans la construction sont en augmentation et que par des articles juridiques supplémentaires, les mandataires et les maîtres d'ouvrage tentent de se protéger.

Une délégation du Comité de la CCC a rencontré un architecte dont les conditions étaient particulièrement abusives, l'entrepreneur au sens large du terme, étant systématiquement rendu responsable des éventuels problèmes qui seraient rencontrés lors de la construction. De cet entretien est ressorti le fait que chaque mauvaise expérience du mandataire a conduit ce dernier à compléter son document. Selon sa vision des choses, ce sont plutôt des entreprises non fribourgeoises qui ont contribué à l'augmentation du nombre de conditions toujours plus sévères.

Après analyse de celles-ci, la CCC conclut qu'elles sont difficilement applicables, la norme SIA 118 étant trop souvent contredite.

Une contre proposition raisonnable a été proposée à cet architecte afin que ses exigences soient applicables et comprises par les entrepreneurs.

La CCC doit absolument intervenir dans des cas similaires, aussi souvent que possible. Elle doit montrer que l'acte de construire commence par un respect mutuel des partenaires, dans un esprit de franche collaboration. Le manque de dialogue et la mauvaise foi sont les causes principales des désaccords sur les chantiers. Des conflits, il en existera malheureusement toujours. La CCC tentera à l'avenir d'agir auprès des partenaires afin d'améliorer le dialogue entre ceux-ci et par-là, l'image de la construction dans le canton de Fribourg.

Statistiques dans la construction

Le Comité de la CCC suit régulièrement, depuis plusieurs années, l'évolution de la situation du marché dans le canton et élabore des statistiques. Malheureusement celles-ci servaient uniquement à l'usage interne. Le temps consacré à l'élaboration de ce document n'étant pas valorisé, le Comité a décidé de publier ce travail sur notre site Internet et de mettre à jour ces statistiques trimestriellement

C'est chose faite depuis le 20 juin 2002, sous la rubrique appels d'offre, la statistique en couleur peut-être téléchargée et imprimée. Les médias du canton ont reçu un communiqué les informant de cette nouveauté. La Liberté de Fribourg n'a d'ailleurs pas tardé pour contacter le soussigné et publier un article dans ses colonnes.

Modification des statuts

La dernière mise à jour des statuts de la CCC date de 1989. Aujourd'hui, le fonctionnement de notre association a quelque peu changé pour différentes raisons.

Les statuts n'étant plus adaptés à notre façon de travailler, le Comité a décidé de réaliser un toilettage de ceux-ci.

Les principales modifications sont les suivantes:

- Changement du siège à Givisiez
- Adaptation des raisons sociales des associations faitières
- Compléments dans les buts de l'association
- Suppression de l'organe "Comité restreint"
- Ajout de compétences à l'Assemblée plénière

Conclusion

L'activité de la CCC a été riche durant l'année écoulée. Plusieurs interventions écrites ont été adressées à nos autorités politiques cantonales dans les domaines des marchés publics et de l'économie en général. Notre association joue un rôle actif et reconnu dans le domaine de la construction du canton de Fribourg. Elle continuera, à l'avenir, à mettre tout en œuvre pour renforcer son partenariat avec les services de l'Etat et ses relations privilégiées avec les élus fribourgeois aux instances cantonales comme fédérales.

Givisiez, le 2 septembre 2002

Jean-Daniel Wicht
Secrétaire de la CCC



La Tour du Moron

Une manière opportune d'améliorer l'image de la construction par un travail de qualité des apprentis maçons de la Suisse romande.



COMMISSION DE GESTION DES DECHETS

Activité de la Commission

Les principales activités de la Commission sont :

- Le suivi du travail effectué par les inspecteurs sur les chantiers
- L'information
- Réflexions sur la gestion des déchets de chantiers
- Fixations d'objectifs pour le futur

Les contrôles et leur suivi

Effectués par deux inspecteurs, professionnels de la construction et disposant d'une expérience importante de la gestion des déchets de chantier, les contrôles sont de qualité. Lors de ceux-ci, les inspecteurs ne se limitent pas à rédiger un rapport. Bien au contraire, ils prodiguent de judicieux conseils aux entreprises et aux planificateurs.

Aux cours de l'année écoulée, les inspecteurs ont effectué de nombreuses visite de chantiers. Lors de celles-ci, ils ont rédigé un peu plus de huit cents rapports.

A la lecture des statistiques, nous constatons que tout est loin d'être encore parfait. Par contre, la qualité globale de la gestion des déchets de chantiers s'améliore d'année en année.

A propos des statistiques, un nouveau système a été mis en place et dès l'année prochaine, nous serons à même de les publier dans ce rapport, accompagnées de plusieurs graphiques.

L'information

Actuellement, l'information est assurée essentiellement par la mise sur pied de séminaires. Au rythme de un par année, ceux-ci ont rencontré un succès certain.

Au moment où ces lignes sont mises sous presse, le séminaire 2002 n'a pas encore eu lieu. De ce fait, nous rendrons compte du déroulement de celui-ci dans le prochain rapport annuel. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà dire qu'il sera dispensé en langue allemande et destiné à la fois aux entreprises du gros œuvre et du second œuvre. Nous rappelons que celui-ci était l'objectif principal affiché par notre Commission pour cette année et que par conséquent il est atteint.

Réflexion sur la gestion des déchets de chantiers.

Lors de nos réunions, par le biais des divers points mis à l'ordre du jour, les membres de notre Commission sont amenés à se poser des questions et à réfléchir sur l'amélioration de l'élimination conforme des déchets de chantiers. A ce jour, nous n'avons pas encore de solution qui s'avérerait optimale.

Ceci est un travail de fond. Mais on peut d'ores et déjà dire que le progrès passe par une prise de conscience des planificateurs sur l'importance de leur rôle. En effet il faut savoir que le déchet existe déjà sur la planche à dessin de chaque projeteur. A partir de là, on peut en déduire que le choix des matériaux, le système de mise place, ainsi que leur faculté à être recyclé lors d'une déconstruction ou d'une modification, sont d'une importance prépondérante. Nous n'oublierons pas non plus

que l'étude et la mise en place d'une élimination globale des déchets, de l'ensemble des corps de métiers, appartiennent au planificateur.
La diminution des matériaux d'emballage est aussi l'une de nos préoccupations.

Objectifs pour le futur

Lors de l'une de nos séances, la Commission a réfléchi sur ces objectifs à moyen terme. Pour orientation nous en citons quelques-uns, soit :

- L'étude de la mise en place d'un parcours "Gestion des déchets de chantier" en collaboration avec la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs sous une forme similaire au "Parcours de sécurité existant".
- La mise en place d'une information régulière aux personnes responsables de la gestion des déchets dans les entreprises et chez les planificateurs.
- Réfléchir dans le but de trouver des solutions pour améliorer la qualité du tri des déchets dans les bennes de chantiers et pour assurer un meilleur contrôle de la destination des bennes.
- Elaborer un catalogue de mesures pour diminuer les déchets de chantiers et améliorer l'élimination.

Givisiez, le 5 septembre 2002

*René Schouwey
Secrétaire de la commission*



COMPTES 2001

Bilan

| Actif | 31.12.00 | 31.12.01 |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| A.F.C | Fr. 66.90 | Fr. 142.00 |
| Actifs transitoires | Fr. 37'216.85 | Fr. 5'946.00 |
| Compte postal | Fr. 27'233.45 | Fr. 29'410.15 |
| UBS 66-884.812.0 épargne | Fr. 11'348.50 | Fr. 11'523.40 |
| Total | Fr. 75'865.70 | Fr. 47'021.55 |

| Passif | 31.12.00 | 31.12.01 |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| c/c F.F.E | 29'965.40 | Fr. 1'322.80 |
| Passifs transitoires | Fr. 10'114.55 | Fr. 8'943.45 |
| Capital au 31.12.00 | Fr. 35'785.75 | |
| Excédent de recettes | Fr. 969.55 | Fr. 36'755.30 |
| Total | Fr. 75'865.70 | Fr. 47'021.55 |

Compte de pertes et profits

| Produits | 31.12.00 | 31.12.01 |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| Cotisations | Fr. 20'550.00 | Fr. 19'800.00 |
| Intérêts | Fr. 191.15 | Fr. 214.60 |
| Marchés publics | Fr. 60.00 | Fr. -- |
| Produits gestion déchets | Fr. 78'198.25 | Fr. 17'445.45 |
| Total | Fr. 98'999.40 | Fr. 37'460.05 |

| Charges | 31.12.00 | 31.12.01 |
|---|----------------------|----------------------|
| Cotisations à la CSC | Fr. 950.00 | Fr. 2'500.00 |
| Frais de séances et divers | Fr. 412.60 | Fr. 671.20 |
| Frais d'administration (ports, copie, tél.) | Fr. 15'465.90 | Fr. 14'532.30 |
| Internet | Fr. 2'603.00 | Fr. 228.00 |
| Frais gestion déchets | Fr. 77'913.70 | Fr. 18'559.00 |
| Excédent de recettes | Fr. 1'654.20 | Fr. 969.55 |
| Total | Fr. 98'999.40 | Fr. 37'460.05 |

Givisiez, le 28 août 2002

BUDGET 2002

Compte de pertes et profits

Produits

| | |
|--------------------------|--------------|
| Cotisations | Fr. 19'800.— |
| Intérêts | Fr. 200.— |
| Produits gestion déchets | Fr. 20'000.— |

Total Fr. 40'000.—

Charges

| | |
|---|--------------|
| Cotisations à la CSC | Fr. 2'500.— |
| Frais de séances et divers | Fr. 1'000.— |
| Frais d'administration (ports, copie, tél.) | Fr. 14'500.— |
| Internet | Fr. 500.— |
| Frais gestion déchets | Fr. 20'000.— |

Total Fr. 38'500.—

Bénéfice prévisible de l'exercice Fr. 1'500.—

Givisiez, le 28 août 2002

MODIFICATION DES STATUTS

Art. 1 RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE, SIEGE

¹ La Conférence Cantonale de la Construction (CCC), en tant qu'organisation cadre des associations professionnelles et techniques du secteur cantonal de la construction (des groupes planification, secteur principal de la construction, second œuvre, fournisseurs et services) est une association au sens des art. 60 ss du Code Civil suisse.

² Le siège de la CCC est à Givisiez.

³ La CCC est membre de ConstructionSuisse.

Art. 2 BUT

¹ La CCC a pour but d'élaborer des bases de décisions dans les questions se rapportant à la construction dans le canton de Fribourg ; elle coordonne la façon d'agir en commun dans la défense des intérêts généraux de la construction; elle est l'interlocuteur privilégié entre les autorités politiques et la construction. Cela vaut en particulier pour la régulation du volume de l'offre et de la demande de l'industrie cantonale de la construction.

² La CCC émet des recommandations à ses membres pour l'exécution de ses tâches. Elle peut, sur le plan interne et externe, conclure des contrats concernant des tâches limitées (cf. art. 9).

³ Elle veille à maintenir une image de marque de la construction dans le canton de Fribourg.

Art. 3 QUALITE DE MEMBRE

¹ Toutes les associations professionnelles du secteur cantonal de la construction peuvent faire partie de la CCC. Des entreprises peuvent être affiliées à titre individuel.

² Conformément à leurs statuts, l'Union Patronale du Canton de Fribourg et la Chambre Fribourgeoise du Commerce, de l'Industrie et des Services, ci-après UP et CFCIS, représentent les intérêts de la construction. En cette qualité, elles participent à l'Assemblée plénière ainsi qu'au Comité.

³ La qualité de membre doit être sollicitée par écrit auprès du Comité au moyen d'une requête d'adhésion et d'acceptation des cotisations. Le Comité décide de l'adhésion au sein de la CCC.

⁴ La qualité de membre de la CCC se perd par cessation d'activité, exclusion ou démission.

⁵ La démission de la CCC ne peut se faire que pour la fin d'une année civile. La démission doit être donnée par lettre recommandée, adressée au secrétariat de la CCC, six mois à l'avance.

Art. 4 ORGANES DE LA CCC

Les organes de la CCC sont :

- ¹ L'Assemblée plénière
- ² Le Comité
- ³ L'Organe de contrôle

Art. 5 L'ASSEMBLEE PLENIERE

¹ L'Assemblée plénière se réunit selon les besoins mais au moins une fois l'an. Elle est convoquée par le Comité au moins deux semaines à l'avance, avec communication de l'ordre du jour. Sous réserve de l'art. 6 des statuts et l'art. 65, alinéa 3 du CC, les compétences attribuées à l'Assemblée plénière sont reportées au Comité.

² A l'Assemblée plénière, les associations professionnelles disposent de deux voix. Chaque entreprise individuelle dispose d'une voix.

³ Aucune décision ne peut être prise à l'Assemblée plénière sur des affaires qui ne sont pas inscrites à l'ordre du jour, à l'exception de la proposition concernant la convocation d'une Assemblée plénière extraordinaire.

Art. 6 COMPETENCES DE L'ASSEMBLEE

Relèvent de la compétence de l'Assemblée plénière :

- ¹ Approbation des comptes annuels, décharge au Comité.
- ² Approbation de la cotisation annuelle ordinaire.
- ³ Approbation du rapport d'activité
- ⁴ Approbation du budget
- ⁵ Elections du président et des autres membres du Comité, sur proposition des associations
- ⁶ Elections des vérificateurs des comptes, sur propositions du Comité.
- ⁷ Modifications statutaires.
- ⁸ Décision concernant d'autres propositions du Comité.
- ⁹ Liquidation de la CCC (selon art. 7.2).

Art. 7 DECISIONS

¹ L'Assemblée plénière prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

² La décision concernant la modification des statuts ainsi que la liquidation de la CCC nécessitent la majorité des trois quarts des voix émises.

Art. 8 LE COMITE

¹ Une représentativité optimale de la construction exige que les branches les plus importantes du secteur soient représentées dans le Comité.

² Le Comité se compose au minimum de 16 membres, y compris le président et deux vice-présidents. Les différents secteurs mentionnés à l'art. 1.1 sont représentés, au minimum, comme suit :

- Mandataires: 3 membres
- Secteur principal de la construction : 4 membres
- Second œuvre : 3 membres
- Fournisseurs : 2 membres
- Services : 2 membres
- UP : 1 membre
- CFCIS : 1 membre

³ Le Comité se constitue et s'organise par ailleurs lui-même, à l'exception du Président qui est élu selon l'art. 6.

La durée du mandat du Président est de deux ans. Un tournus est organisé entre les trois groupes professionnels soit le gros œuvre, les mandataires, le second œuvre.

⁵ La durée du mandat est de quatre ans. Les membres du Comité sont rééligibles.

Art. 9 COMPETENCES DU COMITE

Relèvent des compétences du Comité :

¹ Définition de l'activité au sens de l'art. 2, pour autant que celle-ci ne soit pas expressément réservée à d'autres organes. Approbation de contrats.

² Principes concernant la gestion de la CCC ; décision sur le siège et l'organisation du secrétariat et de la trésorerie.

³ Propositions concernant l'approbation des comptes annuels et la décharge des organes responsables ; propositions relatives aux cotisations annuelles dans le cadre du budget.

⁴ Convocation de l'Assemblée plénière avec indication de l'ordre du jour.

⁵ Propositions à l'Assemblée plénière.

⁶ Exécution des décisions de l'Assemblée plénière.

⁷ Admission et exclusion d'associations-membres et d'entreprises individuelles.

⁸ Désignation de commissions.

⁹ Désignation des Vices-Présidents

Art. 10 LE SECRETARIAT

Le secrétaire est nommé par le Comité. Il peut être choisi en dehors des membres de la CCC. Il assiste à toutes les séances avec voix consultative. Le secrétariat assume en même temps la comptabilité.

Art. 11 LES VERIFICATEURS DE COMPTES

¹ Deux vérificateurs des comptes, ainsi qu'un suppléant, sont élus chaque année par l'Assemblée plénière. Ils sont rééligibles.

² L'année comptable de la CCC coïncide avec l'année civile.

Art. 12 COTISATIONS DES MEMBRES

Chaque association-membre ou entreprise individuelle est tenue de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée plénière.

Art. 13 ENTREE EN VIGUEUR

Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée plénière, le 9 octobre 2002. Ils entrent en vigueur le 10 octobre 2002 et remplacent le règlement de la Conférence Cantonale de la Construction du 20 septembre 1989.

Givisiez, le 20 juin 2002

Le Comité



PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire de la CCC du 10 octobre 2001, à 16.30 heures, à Hauterive, salle de conférence de l'usine SAIDEF

Présidence : M. Jean-Bernard Demont
Présents : selon liste des présences
Absents excusés : selon liste des excusés
Procès-verbal : M. Jean-Daniel Wicht, secrétaire

Ordre du jour :

1. *Procès-verbal de l'assemblée du 14 septembre 2000*
2. *Rapport annuel*
3. *Comptes 2000*
4. *Rapport des vérificateurs*
5. *Fixation des cotisations annuelles*
6. *Changements au sein du Comité*
7. *Nomination des vérificateurs des comptes*
8. *Divers*

0. Préambule

Jean-Bernard Demont, Président de la CCC, ouvre l'assemblée à laquelle les membres ont été invités par écrit en date du 16 août 2001. Les membres présents n'ayant aucune remarque sur le mode de convocation, le Président considère que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 5.1 des statuts de l'association et qu'elle peut dès lors valablement délibérer.

Jean-Bernard Demont salue les membres et les invités participants aux assises annuelles, plus particulièrement Madame la Conseillère Nationale Thérèse Meyer-Kaelin, Monsieur Dominique de Buman, Président du Grand Conseil, Monsieur Claude Lässer, Conseiller d'Etat. Pour les autres invités présents ainsi que les excusés, le Président demande aux participants de consulter les listes distribuées au début de la manifestation.

Il nomme encore les scrutateurs du jour, Madame Claudia Cotting et Monsieur Nicolas Brodard.

Jean-Bernard Demont renonce à présenter les locaux dans lesquels se déroule l'assemblée du jour puisque les personnes qui le souhaitent pourront visiter les installations à l'issue de la séance.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, le Président évoque le souvenir de Guido Sulmoni, membre du Comité de la CCC, décédé le 26 mai 2001 à l'âge de 45 ans suite à une pénible maladie. Il invite l'assemblée à se lever afin d'honorer sa mémoire.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 septembre 2000

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été inséré dans le rapport annuel. Il a été approuvé par les membres du Comité. Personne ne souhaitant sa lecture, il est considéré comme approuvé à l'unanimité.

2. Rapport annuel

Le Président s'adresse à l'assemblée en ces termes :

Lors de la dernière assemblée générale de la Conférence Cantonale de la Construction de septembre 2000, les mandataires n'avaient pas été en mesure de désigner un des leurs pour assurer la présidence de la CCC pour l'exercice 2000-2001.

C'est en me rendant compte de la plate-forme qu'offrait la CCC pour présenter nos problèmes et défendre nos positions, que j'ai accepté cette tâche ; à vrai dire pas aussi lourde que je le craignais vu l'aide efficace apportée par les membres du comité et par l'engagement soutenu de notre secrétaire.

Notre comité s'est réuni à 5 reprises lors de cet exercice.

La situation du marché est abordée à chaque séance. Monsieur Heinrich Meyer nous apporte ses commentaires sur les différents indicateurs statistiques pour la construction dans le Canton de Fribourg et Monsieur Henri Brasey fait part de ses remarques que lui inspirent les résultats des enquêtes de la SIA et du Test Conjoncturel des Bureaux d'Etudes. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'aborder ce thème demain à 07.30 heures à Radio-Fribourg.

J'en étais là avec mon rapport lorsque se sont produits les événements du 11 septembre et je dois bien l'avouer que j'ai eu beaucoup de peine à terminer ce rapport. Les images, les interrogations se bouscullaient dans ma tête et hantaient mes pensées. Rien ne laissait présager qu'autant de nouveaux et graves événements allaient se produire. Je ne vous ferai pas l'affront de les citer, vous les avez tous très présents à l'esprit.

Mais la vie et donc l'activité doivent continuer et de ce côté-là les indicateurs ne sont pas franchement enthousiasmants.

Les marchés publics préoccupent toujours votre comité. Il a introduit deux démarches auprès de la Direction des Travaux Publics, l'une auprès de l'Architecte cantonal Monsieur Charles-Henri Lang au sujet des variations économiques pour le chantier de l'Uni II de Pérolles où les entrepreneurs et maîtres d'état devaient bloquer les prix pour le temps de la construction ; cela ne devrait plus être le cas à l'avenir pour les réalisations de longue durée.

L'autre s'adressait directement au Conseiller d'Etat Monsieur Claude Lässer pour tenter d'uniformiser la notion du prix dans les critères d'adjudication. Le souhait étant que le Département des Ponts et Chaussées et le Bureau des Autoroutes utilisent la même méthode que le Département des Bâtiments soit la méthode proportionnelle proposée par la CCC lors du séminaire de juin 2000 à Grangeneuve, méthode agréée par Maître Denis Esseiva, spécialiste en la matière. Peut-être Monsieur le Conseiller d'Etat présent parmi nous en cette fin d'après-midi pourra-t-il nous en dire plus tout à l'heure.

La CCC a également écrit une lettre circulaire aux Communes fribourgeoises, aux ingénieurs et architectes, aux Services de l'Etat relative au prix de vente des soumissions en demandant le respect de l'article 3 de la norme SIA 117 soit qu'en cas de dépôt d'un montant pour obtenir les documents, celui-ci soit remboursé au moment de la remise complète de l'offre. De par Internet de nouvelles possibilités s'ouvrent, l'expérience a été tentée pour le CO de Gruyère.

Cela nous amène tout naturellement au site Internet de la CCC. Nous avons dû mettre la société M&C net devant ses responsabilités, ses prestations étant au-dessous de tout. Maintenant avec le travail accompli par notre secrétaire, la CCC dispose d'un site digne d'elle, je vous engage à aller le visiter.

Les activités de la Commission de gestion des déchets figurent dans le rapport annuel, vous avez également vu ou lu hier l'article paru dans La Liberté.

La CCC a signé la convention avec la Commission tripartite (Etat, Syndicats, Patrons) de la surveillance du travail au noir. Cette convention règle la mise à disposition des inspecteurs du travail au noir pour le contrôle des déchets.

Voilà en résumé quelques-unes des missions que votre comité a menées lors de cet exercice. Au moment où j'ai accepté cette présidence, je souhaitais vivement que nous arrivions à mieux sensibiliser les Maîtres d'Ouvrages publics et privés sur la problématique des marchés publics. La libéralisation a eu pour conséquence que la concurrence ne s'exerce plus sur la qualité mais uniquement sur les prix.

Notre législation traite de manière semblable un produit, définissable jusque dans ses moindres détails, et une prestation de conseil. Un projet d'ingénierie ne peut se comparer à une agrafe de bureau ou à une automobile. D'autre part, aucune personne sensée n'achèterait un tableau qu'elle n'a pas encore vu.

Le seul critère prix n'est pas synonyme de résultat économiquement le plus intéressant car il faut prendre en compte, en plus de l'investissement, l'entretien et l'exploitation et y intégrer la durabilité. Il est toutefois incontournable ce critère mais l'on peut diminuer son importance en recourant au modèle de pondération tel que proposé par l'USIC (Union Suisse des Ingénieurs-Conseil).

Cependant, un pas a pu être fait en uniformisant la notation du prix, reste que la démarche est encore longue. Il y aurait aussi lieu de s'aligner sur le nouveau seuil de l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP) pour les mandats de gré à gré CHF 150'000.00 au lieu de CHF 50'000.00 actuellement.

Il est souhaitable que le prestataire de service soit toujours le partenaire des Maîtres de l'Ouvrage et qu'il puisse accomplir son mandat dans un climat de confiance.

L'avenir est incertain. Mais nous devons toujours construire ou transformer pour nous loger, réhabiliter pour assurer la durabilité des ouvrages ou pour améliorer le fonctionnement d'installations existantes. Les grands chantiers font actuellement défaut dans ce Canton, c'est pourquoi nous attendons avec impatience le démarrage des travaux de l'évitement de Bulle – La Tour-de-Trême.

3. Comptes 2000

Le bilan et le compte de pertes et profits figurent au rapport annuel. Le Président donne la parole au secrétaire qui commente les résultats.

Les comptes se soldent avec un excédent de recettes de **Fr. 1'654.20**, ce qui porte le capital de l'association à **Fr. 35'785.75**.

4. Rapport du vérificateur

Le Président donne la parole à M. Jean-Claude Goeldlin, de l'entreprise Sables et Grapiers Schiffenen, comme porte-parole de l'organe de vérification. Avec Monsieur Frédéric Sudan, il a contrôlé les comptes de la CCC, le mardi 25 septembre 2001. Il confirme que le bilan et le compte de pertes et profits concordent parfaitement avec la comptabilité, que la fortune existe et les recettes et dépenses sont accompagnées de pièces justificatives.

Au nom des vérificateurs, Monsieur Goeldlin propose à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2000 et d'en donner décharge au secrétaire-caissier ainsi qu'au comité et aux vérificateurs des comptes.

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de ces comptes. Tel n'étant pas le cas il demande à l'assemblée d'accepter ceux-ci en se manifestant par main levée.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité !

5. Fixation des cotisations annuelles

Les cotisations ont été relevées l'année dernière. Dès lors, le Président estime qu'il n'y a pas de raison de répéter l'exercice cette année. Au nom du Comité, il propose de maintenir la cotisation de 750 francs pour les membres collectifs et de 150 francs pour les membres individuels.

Mise au vote, la proposition du Comité est acceptée à l'unanimité!

6. Changements au sein du Comité

Plusieurs changements ont eu lieu cette année au sein du comité. Le Président tient à saluer l'arrivée des nouveaux membres suivants :

- Monsieur Philippe Molliet a remplacé Monsieur Stéphane Angéloz (électricien)
- Monsieur Raymond Jaquet a remplacé Monsieur Philippe Cardis (banques)
- Madame Marguerite Michel-Bersier a remplacé Monsieur Marius Jungo (gravières)

Il remercie les anciens membres pour leur engagement en faveur de la construction et souhaite la bienvenue aux nouveaux.

Jean-Bernard Demont est arrivé au terme de son mandat présidentiel d'une année. Il a le plaisir de présenter son successeur en la personne de Bernard Repond de Charmey, directeur et propriétaire de la menuiserie du même nom. Monsieur Repond est actif au sein de l'Union Patronale comme président de la Chambre Patronale.

L'assemblée nomme Bernard Repond à la présidence de la CCC par acclamations. Le nouveau Président s'adresse à l'assemblée et remercie les participants pour la confiance témoignée à son égard. Il profite de relever le mérite de Jean-Bernard Demont pour son engagement en faveur de l'association.

7. Nomination des vérificateurs des comptes

Conformément à l'article 13.1 des statuts, chaque année, l'assemblée doit nommer deux vérificateurs des comptes et un vérificateur suppléant. Le Président propose les candidatures suivantes:

- Monsieur Jean-Claude Goeldlin, vérificateur
- Monsieur Frédéric Sudan, vérificateur
- Monsieur Jean-Yves Schnetzler, suppléant

L'assemblée n'ayant pas d'autres propositions, les vérificateurs des comptes sont nommés par acclamations.

8. Divers

Au terme de la partie officielle de l'assemblée, Jean-Bernard Demont donne la parole au secrétaire pour présenter la démarche entreprise, entre 1999 et 2000, dans le domaine de l'assurance de la qualité. Une commission tripartite regroupant, les services de l'Etat de Fribourg, les mandataires et les entrepreneurs, ont rédigé une série de documents pour expliquer les éléments à fournir au dépôt d'une offre. Ce groupe de travail a estimé que le plan qualité pour un ouvrage était un document à préparer en commun par les partenaires, contrairement au passé où seul l'entrepreneur devait fournir un travail. Pour compléter la démarche, une convention qualité a été rédigée. La présentation des documents a été préfacée par le Conseiller d'Etat Claude Lässer. Le secrétaire indique encore que ces documents seront disponibles sur le site Internet de la FFE. Un exemplaire est distribué spécialement aux participants de cette assemblée.

Le Président donne la parole à Claude Lässer, Conseiller d'Etat en charge de la Direction des travaux publics. Il adresse le salut des autorités à l'assemblée. Il relève avec satisfaction l'esprit de collaboration qui existe dans le Canton de Fribourg au niveau de la construction, dans le domaine du management de la qualité comme dans le contrôle de la gestion des déchets de chantiers. Il informe l'assemblée qu'un groupe de travail au niveau Suisse, piloté par la Société Suisse des Entrepreneurs, se penche sur la qualification des entreprises. Un représentant de l'Etat de Fribourg participe aux séances. Il confirme également que l'Etat de Fribourg s'engage dans le projet SIMAP, qui devrait voir le jour en 2002, site Internet qui présentera l'ensemble des marchés publics en Suisse. Pour conclure, Claude Lässer indique que le nouvel accord inter-cantonal sur les marchés publics sera transmis prochainement au Grand Conseil fribourgeois. Les seuils de déclenchement des marchés publics seront sensiblement modifiés.

Jean-Bernard Demont remercie le Conseiller d'Etat Claude Lässer pour son message et ses informations particulièrement intéressantes.

Madame Claudia Cotting, député de Sarine-Campagne, chef d'entreprise, demande la parole pour manifester son mécontentement envers les autorités, contre leur soutien lorsqu'un entrepreneur "pleure" sur la soit disant illégalité d'une décharge d'un concurrent, la décharge de son entreprise à Senèdes dans le cas présent.

La parole est encore donnée à Monsieur Yvan Jordan, membre de la direction de Cablex SA, qui présente cette nouvelle société reprenant les activités liées aux travaux souterrains de Swisscom.

Jean-Bernard Demont remercie l'assemblée pour son attention et invite les participants à suivre les guides qui vont conduire et présenter la nouvelle usine de SAIDF. Il remercie d'ores et déjà la société qui offre l'apéritif qui sera servi à l'issue de la visite.

Séance levée à 17.15 heures

Givisiez, le 12 juin 2002

Jean-Daniel Wicht
Secrétaire de la CCC

INFORMATIONS GENERALES

LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

- Fondée le 19 janvier 1978
- Nouveaux statuts et réorganisation, le 20 septembre 1989

LES BUTS DE LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

Elle est une association au sens des art. 60 et ss. du Code Civil suisse en tant qu'organisation cadre des associations professionnelles et techniques du secteur cantonal de la construction dans les groupes

- Planification,
- Secteur principal de la construction,
- Second œuvre,
- Fournisseurs et Services.

Elle a pour but d'élaborer des bases de décisions dans les questions se rapportant à la construction dans le canton de Fribourg; elle coordonne la façon d'agir en commun dans la défense des intérêts généraux de la construction.

Cela vaut en particulier pour la régulation du volume de l'offre et de la demande de l'industrie cantonale de la construction (art. 2.1. des statuts).

ADRESSE

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION
RTE ANDRE-PILLER 29
CASE POSTALE
1762 GIVISIEZ

Email: office@construction.ch

Tél. : 026 460 80 20 Fax : 026 460 80 25

Personnes de contact :

Jean-Daniel Wicht, secrétaire de la Conférence
René Schouwey, responsable du secrétariat de la gestion des déchets

ALLGEMEINE INFORMATIONEN

DIE KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

- Gegründet am 19. Januar 1978
- Neue Statuten und Reorganisation am 20. September 1989

ZIEL UND ZWECK DER KANTONALEN BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

Als Rahmenorganisation der Berufs- und Fachverbände der freiburgischen Bauwirtschaft der Gruppen

- Planung
- Bauhauptgewerbe,
- Ausbaugewerbe,
- Zulieferindustrien,
- Dienstleistungsbetriebe,

ist die CCC ein Verein im Sinne von Art. 60 ff. ZGB.

Sie bezweckt die Erarbeitung von Entscheidungsgrundlagen in bauwirtschaftlichen Fragen und koordiniert das gemeinsame Vorgehen bei der Wahrnehmung von allgemeinen Interessen der freiburgischen Bauwirtschaft. Dies gilt vor allem für die Regelung von Angebot und Nachfrage (Art. 2.1. der Statuten).

ADRESSE

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ
RTE ANDRÉ-PILLER 29
POSTFACH
1762 GIVISIEZ

Email: office@construction.ch

Tél. : 026 460 80 20 Fax : 026 460 80 25

Kontaktpersonen :

Jean-Daniel Wicht, Sekretär der Kantonalen Bauwirtschaftskonferenz
René Schouwey, Verantwortlicher des Sekretariats der
Baustellenabfallbewirtschaftung